

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 juin 2018



MAIRIE DE DIJON

Président : Mme KOENDERS
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme MASLOUHI - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - Mme DESAUBLIAUX
Membres excusés : M. REBSAMEN (pouvoir MME KOENDERS) - Mme MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU) - Mme DURNERIN (pouvoir MME HILY) - M. BEKHTAOUI (pouvoir MME MASLOUHI) - M. HAMEAU (pouvoir MME POPARD) - M. LOVICHY (pouvoir M. DESEILLE) - M. DIOUF (pouvoir MME AKPINAR-ISTIQAM) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT) - M. BONORON (pouvoir MME OUTHIER)
Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Règlement intérieur des restaurants scolaires et des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires maternels et élémentaires de la Ville de Dijon et des partenaires conventionnés - Actualisation

Mme Dillenseger, au nom de la commission de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, expose :

Mesdames, Messieurs,

La dernière mise à jour du règlement intérieur des restaurants scolaires, et des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires maternels et élémentaires de la Ville de Dijon et du CCAS a été opérée par délibération du 26 juin 2017.

Des modifications apparaissent nécessaires, résultant :

- de la dématérialisation des réservations de places en accueil de loisirs pour les périodes de vacances, entrée en vigueur à l'automne 2017,

- de la mise à jour des moyens de paiement possibles pour les familles (mention des Chèques vacances),
- de nouvelles obligations vaccinales, suite au décret n°2018-42 du 25 janvier 2018, relatif à la vaccination obligatoire,
- de précisions nécessaires concernant les enfants souffrant de troubles de la santé évoluant sur une longue période en application de la circulaire n°2003-135 du 8 septembre 2003 ou de maladies contagieuses en application de l'arrêté interministériel du 3 mai 1989 et de la circulaire n°2004-054 du 23 mars 2004,
- et enfin, de précisions relatives à l'exercice de l'autorité parentale, à l'organisation du droit de visite et de garde et à leurs implications en matière de remise des enfants fréquentant les services aux parents. A cet égard par ailleurs, le terme « responsable légal » employé de manière impropre a été remplacé dans l'ensemble du règlement par celui de « représentant légal ».

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - approuver les modifications ainsi exposées ;
- 2 - adopter le règlement intérieur des restaurants scolaires et des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires de la Ville de Dijon ainsi modifié, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- 3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ